



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 90217

## Texte de la question

M. Stéphane Saint-André attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur une pratique courante chez certains professionnels de santé qui reçoivent 60 patients par jour et parfois plus. Outre que l'on peut difficilement croire que les patients soient pris en charge sérieusement compte tenu que les journées ne sont extensibles, cette pratique nuit non seulement à tous les professionnels de santé qui pratiquent leur métier de façon sérieuse et déontologique, mais aussi aux comptes de la sécurité sociale. Comment croire que la prise en charge des patients peut être efficiente au-delà de 40 par jour. C'est pourquoi il lui demande s'il peut être envisagé des contrôles systématiques dès que ce chiffre est dépassé. Il en va de la santé publique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Saint-André](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90217

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 octobre 2015](#), page 7649

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)